



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

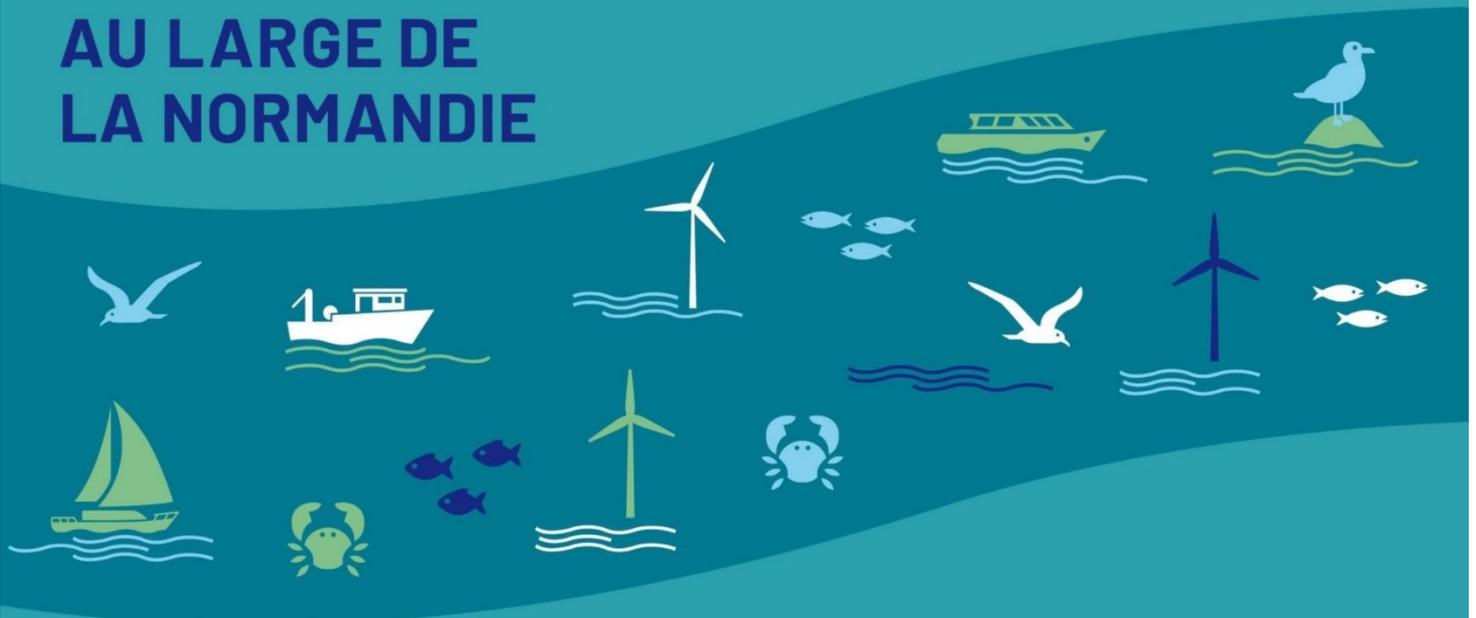
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION « CENTRE MANCHE 2 »

Compte-rendu intégral de la réunion
publique dédiée à la restitution de la
concertation

Bayeux – mercredi 11 mai 2022

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Intervenants présents

Pour la maîtrise d'ouvrage :

- **Damien LEVALLOIS, directeur de projet éolien, DREAL**
- **Arnaud FORGAR, adjoint au directeur de projet éolien, DREAL**
- **Pierre CECCATO, RTE**

Garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- **Dominique PACORY**
- **Jean TRARIEUX**
- **Laurent PAVARD**

Atelier animé par Marion SIVY, SYSTRA

1. Introduction

Marion SIVY, animatrice

Bonsoir à tous, je suis Marion SIVY et je vais animer cette réunion de restitution de la concertation sur le nouveau projet de parc éolien en mer en Normandie dans la zone dite Centre Manche. On est ensemble pour environ deux heures, jusqu'à 21h, ici ce soir, à Bayeux mais aussi avec des internautes qui sont en ligne avec nous. Je vous inviterai à vraiment tenir compte de la recommandation de parler dans le micro pour qu'ils puissent suivre la réunion et également se présenter car c'est parfois compliqué de suivre les échanges quand on entend seulement des voix.

Les garants et les maîtres d'ouvrages vont partager avec vous ce qu'ils constatent à ce stade de la concertation. Il s'agit d'un premier exercice de restitution, laquelle sera approfondie et formalisée ultérieurement notamment dans le bilan des garants mais je leur laisserai le soin d'en parler. J'ai à mes côtés, la DREAL, maîtrise d'ouvrage, avec Damien LEVALLOIS et Arnaud FORGAR accompagnée de Pierre CECCATO pour RTE et nous avons les trois garants de la concertation : Laurent PAVARD, Dominique PACORY et Jean TRARIEUX.

Après ce temps de restitution à ce stade de la concertation à la fois par les garants et la maîtrise d'ouvrage, on ouvrira un temps d'échange long et large avec vous pour que vous puissiez aussi faire part de ce que vous retenez de cette concertation à ce stade et peut-être le partager avec nous. Je vous invite vraiment, encore une fois, à parler dans le micro pour permettre à ceux qui sont en visio de nous suivre et aussi permettre de rédiger un compte-rendu de bonne qualité de cette réunion. Sans plus attendre, je passe la parole aux garants pour qu'ils se présentent et qu'ils puissent faire ce premier exercice de constatation de la concertation.

2. Restitution de la concertation par les garants CNDP

Dominique PACORY, garant CNDP

Bonjour à toutes et à tous. On voudrait d'abord remercier l'organisation de ce débat qui s'est déroulé dans le cadre et dans le respect de chacun. Ce qui a été prévu a été mis en place, c'est déjà un premier point. Bien évidemment c'est un bilan d'étape puisque la concertation n'est pas finie, elle se finit le 16. Il

manque encore des éléments, des cahiers d'acteur qui ne sont pas rentrés, des possibilités de déposer encore des avis ainsi que des cartes T.

Cette concertation provisoire ne prendra fin qu'au bilan qui sera rendu un mois après la concertation vers le 16 juin. Le maître d'ouvrage aura deux mois pour répondre. Quand on a commencé cette concertation, on a rencontré un calendrier assez compliqué. On était sur le cinquième projet dans la zone Manche, tout le monde connaît Courseulles, Fécamp, Le Tréport, et le quatrième projet que l'on appelle AO4 qui est le projet Centre Manche 1 qui se trouve à l'ouest de l'AO8, projet pour lequel on est présent ce soir. On sortait d'un débat public AO4 achevé fin 2020 avec la décision de la ministre sur un projet d'1 GW en zone Centre Manche. La concertation post-débat est en cours pour laquelle Jean TRARIEUX et moi-même sommes désignés. Nous accompagnerons à la fois le maître d'ouvrage présent et le lauréat qui sera désigné.

Ensuite vous avez une saisine de la CNDP qui a été faite au mois de septembre pour un nouveau projet jusqu'à 1,5 GW en Centre Manche. Et puis une décision de la CNDP concernant la désignation de garants le 6 octobre. On vous cite les dates car on a eu à peu près un mois pour préparer cette concertation, ce qui est relativement court. Ce qu'on appelle d'habitude une étude de contexte, on rencontre les associations, les services, les élus et vous pensez bien qu'en un mois c'est un peu court. Ensuite on a eu les deux élections majeures que vous connaissez : élections présidentielles dans un premier temps et maintenant les élections législatives. On a eu aussi la trêve des confiseurs et les vacances d'hiver donc ça ne nous a pas aidé à préparer cette concertation. On a un projet d'ampleur donc on a voulu tout le temps nécessaire pour associer le public. On a voulu que cette concertation se passe sur trois mois, c'est la période maximum qui est prévue par les textes. On ne peut pas aller au-delà de trois mois, mais on a voulu aller jusqu'à trois mois. On rencontrait une difficulté c'était sur la période de préparation raccourcie, on l'a déjà dit. Ensuite on a une validation de l'architecture de la concertation qui a eu lieu en plénière au 1^{er} décembre. Et donc il a été décidé de faire ce débat en deux séquences : du 3 janvier au 7 mars et du 28 avril au 16 mai.

Laurent PAVARD, garant CNDP

J'ai juste un commentaire sur ce point-là. Les fonctionnaires sont tenus à une période de réserve qui commence généralement un mois avant la première élection donc on a arrêté les opérations après le 4 mars, aux alentours du 10 mars. On avait convenu d'arrêter les horloges mais avec l'approbation de la commission nationale on a convenu qu'on pouvait faire deux séquences, arrêter les horloges comme on sait le faire à Bruxelles, et reprendre la deuxième partie à partir du 28 avril ce qui fait que l'on a pu avoir une concertation qui se rapproche des trois mois.

Dominique PACORY, garant CNDP

Donc les difficultés prévisibles : on a rencontré des gens un peu fatigués, démobilisés par la multiplication des projets sans visibilité à long terme. Il a été reproché un manque de planification sur ce sujet aggravé par le contexte électoral. Les gens nous ont dit qu'il y avait une certaine confusion entre les concertations AO4 et AO8. On est sur le même territoire de 500km² avec deux projets différents décidés par la ministre et les gens nous ont dit ne plus savoir où est-ce qu'on est. Ensuite, l'importance du nouveau projet nécessitant un nouveau raccordement qu'il fallait prévoir, d'après le maître d'ouvrage. C'était une autre difficulté rencontrée. Les gens doutent de l'impact réel du procédé de concertation : les gens nous ont dit « *c'est décidé d'avance il n'y a rien à dire* ». C'est peut-être ça qui a démobilisé une partie du public et la situation hybride entre la concertation de la loi Essoc et les thèmes à débattre.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Juste un petit commentaire sur l'affaire du raccordement qu'a évoqué Dominique. Dans la décision ministérielle qui a été évoquée tout à l'heure, la ministre parlait d'un raccordement à terre pour le premier projet, ce que l'on appelle l'AO4, mutualisable éventuellement avec une tranche supplémentaire.

Donc le public, en tout cas les élus du Val de Saire, puisque c'est dans cette zone-là que le raccordement avait été envisagé, ils avaient compris qu'il y aurait un deuxième projet dans la même zone mais ils avaient aussi compris que l'importance de ce projet serait telle qu'il n'y avait pas besoin de faire un deuxième raccordement et ça a été un point de crispation. On l'a senti dans nos entretiens préalables et d'ailleurs les élus du Val de Saire l'ont exprimé de façon très claire dans différents courriers adressés au préfet et même au Premier ministre.

Dominique PACORY, garant CNDP

Donc le dispositif arrêté en accord avec les garants et on doit bien préciser que le maître d'ouvrage a bien respecté ce qui a été décidé entre nous : donner le temps à la concertation donc trois mois, déployer les outils permettant l'information et l'expression du public. Il y a quand même eu quatre réunions publiques, une dizaine de débats mobiles, deux visites organisées, une troisième annulée faute de combattants je dirais, une distribution de dossier de présentation dans les boîtes aux lettres sur les 317 communes du littoral, une utilisation des cartes T, c'était très bien les gens ont pu s'exprimer même si ce n'était pas assez pour nous. Un site internet avec une plateforme de discussion, on pourrait revenir sur le site qui a présenté quelques difficultés d'approche pour certains mais le site était complet, il faut le dire : il y avait toutes les informations mais il n'est pas forcément pratique pour plusieurs personnes. Également une campagne d'information par la presse régionale qui a été relayée et des publicités qui ont été faites par le maître d'ouvrage. Donc le dispositif il est conséquent, il faut le dire et il a été respecté par le maître d'ouvrage donc c'est un point assez positif.

Laurent PAVARD, garant CNDP

J'ai juste un commentaire. Le problème quand on fait une concertation ou un débat public c'est d'informer le public sur l'existence de cette concertation publique de l'inciter à y venir, donc l'aspect communication est très important. Il y a différentes techniques de communication donc il y a une des publications, des encarts qui ont été achetés dans la presse quotidienne régionale. J'ai rencontré des gens qui avaient l'encart dans Ouest France et qui m'ont dit « *je suis venu parce que j'ai vu ça* ». Mais disons que l'aspect communication, c'est un bilan qu'il faut faire à l'attention du maître d'ouvrage notamment, c'est un point cardinal quand on organise une concertation et il faut vraiment mettre le paquet, mettre les moyens sur la concertation. Il n'y a pas eu d'affichages par exemple, par contre il y a eu du boîtage et pas mal de familles ont reçu l'information. De ce point de vue là on considère que c'est assez complet.

Dominique PACORY, garant CNDP

On doit ajouter qu'après les quatre premières réunions publiques, on s'était réuni entre nous, les maîtres d'ouvrage et les garants et il avait été réajusté. C'était un point positif que je disais. On avait identifié au tout départ les thématiques sur la concertation : parler de l'opportunité du projet, de la pêche et des usages de la mer, de l'environnement, du patrimoine et des paysages, discuter sur le raccordement, parler des remontées économiques et de la concertation. Ces thématiques, on pourra y revenir à la fin, ont été globalement celles-là.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Juste un commentaire pour compléter ce que vient de dire Dominique, il n'y a rien d'original dans cette liste. Ce sont des sujets systématiquement évoqués lorsqu'on parle d'éolien en mer mais cela dit on n'a pas sorti ça d'une boîte à outil préfabriquée. C'est sorti dans les entretiens préalables et que l'on avait écrit dans notre étude de contexte. On savait que ces sujets-là seraient évoqués.

Dominique PACORY, garant CNDP

La participation du public irrégulière est globalement décevante pour nous. On a quand même, à plusieurs réunions, personne dans les salles, alors on peut se poser la question. On fera le bilan complet dans notre

document écrit qui sera rendu dans un mois mais vous avez déjà une répartition en fonction des thématiques avancées mais jamais plus d'une quarantaine personnes en moyenne dans les salles. C'est quand même très peu sur un sujet qui est aussi important. Alors on pourra se poser des questions plus tard, on pourra parler mais c'était pour nous une concertation décevante au niveau de la participation du public. Et quand on dit du public, ce sont tous les publics : les élus, les associations, les publics rencontrés, les professionnels...

Laurent PAVARD, garant CNDP

Je continue. Le code couleur sur ce graphique, ce n'est pas chronologique, ce sont les lieux qui sont en abscisse. Qu'est-ce qu'on constate quand on regarde ? Ce qui est en orange ce sont les gens connectés en visio, on a eu dans certains cas une bonne participation en visio, ce qui est bleu foncé ce sont les réunions physiques, ce qui est vert ce sont les réunions physiques mais les débats mobiles c'est-à-dire quand le maître d'ouvrage va planter un barnum dans un marché et répondre aux gens qui sont là. En jaune ce sont les visites de terrain : la visite du Port du Havre, de l'île de Tatihou... qui ont pas mal recruté. Et en bleu ciel ce sont les réunions universitaires donc a quand même une bonne variété de contact avec le public. Ce qu'on constate c'est qu'une thématique a mobilisé : la pêche à Port-en-Bessin et deux réunions qui se sont tenues à Quettehou en plein cœur du Val de Saire, qui est un secteur géographiquement très sensibilisé au projet. La dernière réunion où on a eu une participation importante c'est la journée consacrée à l'environnement à Cherbourg. Il faudra voir la sociologie de la participation, ce qu'est la part de spécialistes, d'universitaires etc... Mais c'est la réunion qui a rassemblé le plus de monde avec une participation importante en visio.

Dominique PACORY, garant CNDP

Il y a quand même un intérêt à aller vers les universités, de rencontrer les jeunes qui sont les acteurs de demain et ça a été fait par le maître d'ouvrage, il faut le souligner aussi donc c'est assez intéressant. Nous avons reçu à ce jour, donc on verra à la fin de la concertation, 225 cartes T avec vous le voyez, en bleu c'est sur le projet, en orange sur le paysage et le patrimoine et en rose c'est sur la pêche. Une concertation ne s'arrête pas au nombre exact de personnes qui participent. C'est plutôt aux avis rendus et aux arguments qui sont développés. Ce n'est pas un sondage, on vous le montre mais il ne faut pas le prendre comme ça. Qu'est-ce que les gens ont voulu nous dire ? Qu'est-ce que les gens ont voulu dire au maître d'ouvrage surtout. Ce sont les thématiques qui ont été abordées.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Juste un complément sur les cartes T. Comme vous voyez, les $\frac{3}{4}$ des avis ou des questions reçus portent sur le projet en lui-même, la pêche, l'intégration paysagère et l'environnement. C'est le quartier jaune qui est sur la gauche. Ce qu'on peut dire sur les cartes T, c'est que c'est un format qui permet de dire « *je suis tout à fait contre, je suis tout à fait pour, c'est mauvais, ça détruit l'environnement* », ça arrive et c'est enregistré. Ce qu'on peut dire c'est qu'il n'y pas vraiment la place pour une argumentation très structurée, c'est plutôt à l'emporte-pièce. Donc on vous a rendu compte de ce qu'on a trouvé mais l'analyse qu'on a faite derrière c'est qu'on n'a pas forcément des arguments très structurés comme on a pu l'avoir sur des réunions publiques.

Dominique PACORY, garant CNDP

Néanmoins il faut quand même reconnaître que sur les cartes T mises à la disposition par le maître d'ouvrage, vous avez le calendrier, la possibilité d'une présentation il faut le reconnaître. L'objectif c'est que les gens puissent avoir l'information et aller la chercher donc là ils avaient la possibilité d'aller la chercher sur internet c'était mentionné, « *possibilité de nous écrire rapidement sur une carte T* » qui était prépayée donc ça a quand même un intérêt d'avoir ces coupons réponses pour le public. Ça arrive dans les boîtes aux lettres ou on peut les distribuer sur les marchés, donc il faut reconnaître ce fait.

Sur la slide suivante, c'est la répartition sur les cartes T. Encore une fois ce n'est pas un sondage mais vous avez en rouge une majorité qui sont opposés au projet, en vert une majorité des gens qui sont favorables au projet et en gris une partie des gens qui sont neutres. On vous le répète ce n'est pas un sondage qu'on fait mais c'est quand même une idée sur la participation et les idées qui ont été rendues.

Il y a, à ce jour, trois cahiers d'acteur qui ont été rendus, on sait qu'il va y en d'autres qui vont être rendus dans les jours qui viennent. Plusieurs publics nous ont dit qu'ils allaient les rendre. On espère qu'il va y avoir d'autres cahiers d'acteur, d'autres avis et d'autres contributions. Les trois thématiques qui ont été retenues sont l'économie, l'environnement et le projet en lui-même avec un commentaire de Laurent.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Juste pour expliquer les chiffres parce qu'on arrive avec un nombre bien supérieur au nombre de contributions reçues c'est parce que les contributions abordent plusieurs sujets en même temps donc vous avez un nombre de mentions qui dépasse largement le nombre de contributions. Ceci dit il faut se poser la question de pourquoi il y a aussi peu de contributions en ligne, c'est quand même bizarre. Il faut regarder si le fonctionnement de la plateforme est suffisamment convivial pour que le public puisse contribuer. Normalement, sur mon expérience des débats publics, on a plusieurs centaines de contributions sur le site au-delà des cartes T.

Je précise aussi que la différence entre une contribution simple et un cahier d'acteurs est qu'un cahier d'acteur représente souvent une association, ou un professionnel environnemental, politique ou des élus donc il peut représenter beaucoup plus de personnes qu'une contribution. On peut avoir un cahier d'acteur, par exemple le monde de la pêche, ce matin encore on nous en faisait part que certains voulaient contribuer au niveau d'un cahier d'acteur, donc ça peut compter 300, 400, 500 personnes donc c'est difficile de comptabiliser les contributions en elles-mêmes mais plutôt en recenser les avis qui sont donnés.

Dominique PACORY, garant CNDP

La ministre avait écrit, par l'intermédiaire du maître d'ouvrage, aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), donc à savoir l'application de l'article 121-8-1. On a environ 7% de retours à ce jour. On peut parler de l'opportunité du projet.

Arguments en faveur du projet : les gens nous ont dit qu'ils étaient en faveur du projet pour la transition énergétique qui est indispensable. Pour le projet, une énergie décarbonée et non polluante. Pour « non polluante », certains mettent des guillemets et pas d'autres. Plutôt en mer qu'à terre, les gens préfèrent avoir un projet éolien en mer plutôt qu'à terre et les gens nous ont opposé la peur du nucléaire aux énergies renouvelables en disant qu'ils préféreraient les énergies comme l'éolien.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Je ferai un commentaire pour et contre mais c'est du très classique. On a quelques commentaires « *on espère une facture EDF moindre* ». Apparemment le fait qu'on puisse avoir plusieurs producteurs d'électricité concurrents n'est pas encore compris par tout le monde, la notion d'électricité propre. Le fait que la transition énergétique implique l'éolien en mer et que par conséquent si on est pour la transition énergétique on ne peut qu'être pour l'éolien en mer. C'est du très classique.

Dominique PACORY, garant CNDP

On avait les arguments contre le projet : puissance du projet de 1,5GW nécessitant un second raccordement à terre. Alors on l'a dit tout à l'heure, à l'issue du débat public on parlait d'1GW, c'était arrivé à 2,5 GW en tout à l'AO4 plus l'AO8 nécessitant un deuxième raccordement puisqu'ils peuvent raccorder 1,25 GW maximum sur le premier et 1,25 GW sur le second raccordement. Certains annoncent

que c'est une mauvaise rentabilité. Une énergie diffuse, intermittente, nécessitant le soutien de moyens de production pilotables. Certains ont des doutes sur la contribution et plutôt du nucléaire que l'énergie renouvelable. Certains nous disent le contraire, d'autres préfèrent du nucléaire que l'énergie renouvelable. Certains considèrent que c'est l'industrialisation de la mer, d'autres y voient un impact sur la pêche et la navigation. D'autres y voient des conséquences sur l'environnement et les habitats et doutent sur le recyclage en fin de vie des parcs.

Et enfin, l'impact sur le patrimoine et le cas des tours Vauban. Je vais faire un aparté sur les tours Vauban, je ne l'ai pas dit tout à l'heure. Il faut reconnaître que le maître d'ouvrage a mis en place un visuel sur le parc avec plus d'une dizaine de représentations autour du Val de Saire, ce qui était assez intéressant pour certains, qui n'existait pas avant et que le public puisse se rendre compte quelle serait la vue lorsqu'elles sortiront de terre.

Laurent PAVARD, garant CNDP

C'est très classique, c'est-à-dire que quand on aborde un sujet relatif à l'énergie électrique on n'échappera jamais à la dialectique renouvelable versus nucléaire et éventuellement l'énergie carbonée donc on a eu ce phénomène, il ne faut pas s'en étonner. Je vais juste faire une mention, une personne a fait remarquer qu'il y a aussi, autour des tours Vauban, des forêts de mâts dans les ports de plaisance, que c'est très visible, peut-être plus que les éoliennes et ça n'a pas de conséquence sur le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je trouve que c'est assez intéressant parce qu'elle me paraît de bon sens.

Dominique PACORY, garant CNDP

Je pourrai juste revenir sur l'impact sur la pêche et la navigation. Beaucoup de pêcheurs nous ont dit qu'ils ne se sentaient pas écoutés et pas respectés et qu'ils n'appréciaient pas ce fait. C'est pour cela qu'il y a une certaine réticence à venir à certaines réunions.

Un climat de doute : on vous a fait un florilège de ce qu'on a entendu (lecture des citations du document projeté). Il y a quand même un doute certain sur cette concertation et nous pensons que c'est aussi un des éléments qui a démobilisé, vrai ou faux. C'est ce qu'on a entendu.

Laurent PAVARD, garant CNDP

C'est quelque chose qui nous préoccupe car ce n'est pas limité à cette concertation. Ce sont des choses que l'on a entendues dans d'autres circonstances. Il faut s'interroger sur la façon dont l'information est délivrée, dont les discours sont faits pour que le public se sente écouté. Les pêcheurs nous l'ont dit très clairement, ils ont l'impression que tout ce qu'ils peuvent dire ne sert à rien. Cela nous a été décrit également par d'autres personnes. Cela a été noté par la présidente de la commission nationale, en matière d'éolien le fait qu'on ait des projets qui sortent un peu comme des chapelets de saucisses sans qu'on ait une vision long terme. On a fait un débat il y a deux ans pour un projet dans la zone d'1 GW, moins de deux ans plus tard on annonce un projet d'1,5 GW. Cela peut amener le public à s'interroger sur la sincérité de la maîtrise d'ouvrage, de l'État, soyons clair, qui consulte le public sur un premier projet sans annoncer un projet d'1,5 GW dont on peut penser qu'il était plus ou moins dans les écrans radars. C'est un vrai sujet avec peut-être aussi, il faudra qu'on en discute, sur la façon dont les objections ou les critiques sont accueillies dans certains cas.

Première recommandation pour la suite : donner un avis à long terme sur la planification en Manche. Je pense que les gens nous ont dit qu'il n'y avait pas de planification connue. On peut comprendre, le premier parc n'est pas encore sorti, on nous a parlé de trois parcs, quatre parcs, cinq parcs... On nous parle déjà des autres parcs donc on verra. Et la post-concertation est à conduire en lien avec la concertation AO4.

On en est là pour l'instant, on n'a pas fini de disséquer tout ce qui nous a été remonté, on attend d'autres avis. On fera part, par écrit, des observations des publics et on fera part des recommandations que l'on fera au maître d'ouvrage et celui-ci aura deux mois pour nous répondre. On peut regretter peut-être un manque de participation. Je vous remercie.

3. Restitution de la concertation par les maîtres d'ouvrage

Marion SIVY, animatrice

Merci à vous. Et je donne maintenant la parole aux maîtres d'ouvrage pour faire ce même exercice de restitution de la concertation à ce stade, qui n'est pas encore terminée puisqu'il y a encore quelques jours après cette réunion. Après, on vous donnera la parole et je vous remercie de votre patience.

Damien LEVALLOIS, directeur de projet éolien, DREAL

Bonsoir à toutes et à tous. On va vous faire le retour de cette concertation, retour à chaud. Il n'y a pas de décision en tant que telle, on va parler de ce qu'on a entendu à trois voix. D'abord une étape sur comment on a organisé cette concertation et ce qu'on a pu faire pour que tout le monde ait bien l'idée du travail conduit pendant ces trois mois, après sur le fond du sujet ce qu'on a pu entendre d'un point de vue du parc éolien et du raccordement.

Arnaud FORGAR, DREAL

Désolé il va y avoir des redites mais on va essayer d'aller vite sur les points déjà évoqués. La communication autour du projet : messieurs les garants ont dit quelque chose d'important à faire c'est qu'en ce concerne la communication donc on a vraiment essayé de chercher à renforcer, à informer sur la tenue de cette concertation relative au projet avec les coupons T qui ont déjà été annoncés.

A côté de ça il y avait la communication réglementaire avec les annonces dans la presse, un affichage en mairie qui a été fait. On a essayé de distribuer des kits de communication aux différents partenaires du territoire, aux collectivités, aux parlementaires. On a vraiment essayé de distribuer très en amont pour informer sur le projet. On avait aussi une newsletter, alors je pense que si vous êtes déjà venus sur d'autres réunions, vous avez dû recevoir des messages. On a vraiment essayé d'utiliser la newsletter qu'on avait constituée sur le premier projet AO4, le projet frère, le premier en Centre Manche, essayé au quotidien via les réseaux sociaux, via cette newsletter de communiquer sur la tenue de cette concertation. Ensuite, relai dans la presse locale, ce n'est pas 7 articles (sur la présentation) je me suis trompé mais c'est 75 articles dans la presse locale, donc merci aux journalistes d'avoir relayé l'information sur le territoire qui venait compléter les 30 encarts presse que l'on avait pu faire. On est passé aussi à la TV, une fois à la radio. On a essayé vraiment pendant cette période de concertation de s'appuyer sur tous les relais qu'on avait à notre disposition : réseaux sociaux, internet, presse, bien au-delà de l'aspect réglementaire qui est exigé par le code de l'environnement. Cela nous a conduit à vous rencontrer sur le territoire.

Pourquoi on l'appelle projet « Centre Manche » ? c'est parce qu'il est vraiment au large des trois départements : Calvados, Seine-Maritime et Manche donc on a essayé de répartir nos événements et les types d'événements sur tout ce territoire de la grande Baie de Seine avec des coeurs de concertation qui ont été Cherbourg, le Val de Saire, la zone du Havre et puis la côte calvadosienne qui était concernée à double titre : d'une part sur les questions d'usages en mer et de pêche et d'autre part sur le raccordement. Le raccordement de la zone Centre Manche 2 étant préférentiellement sur le Calvados. On a aussi essayé d'innover, c'est-à-dire qu'il y a les réunions publiques mais au-delà de ça on a essayé d'aller à la rencontre d'autres publics notamment les étudiants. Comme cela été souligné c'est important et on a vu que c'est un type de réunions où on a rencontré beaucoup de gens. On a aussi essayé d'innover en proposant des visites liées à l'industrie et à la filière de l'éolien en mer ou via des enjeux du territoire comme à Tatihou ce qui a créé un espace de concertation qui est différent, des discussions plus apaisées, une concertation en marchant. On a essayé de proposer différents types de concertation. Très clairement,

les visites et les rencontres ont très bien marché et ça permet de vraiment rentrer dans le concret et d'avoir un autre discours, un autre langage avec les personnes.

On a illustré ce qu'on fait : d'un format plus classique, de réunions publiques et d'ateliers, nos débats mobiles. Malheureusement c'était l'hiver et ça n'a pas été propice à certains moments à rencontrer des gens parce que le temps ne s'y prêtait pas mais on a essayé. Et nos visites qui ont permis de montrer ce qu'étaient les différentes facettes, c'est-à-dire qu'on a parlé de chantier, on a parlé d'usine, d'enjeux. A Tatihou, c'est un peu un territoire laboratoire où il y a des enjeux sur le patrimoine au sein d'un espace qui est consacré à l'ostréiculture près d'un port de pêche avec un patrimoine inscrit. C'est vraiment un territoire qui regroupe les principaux enjeux et on a pu discuter environnement, activités en mer, patrimoine avec le public.

Enfin, un site internet qui a été notre base pour communiquer et répondre à différentes questions. Alors les chiffres sont un peu différents par rapport à ceux présentés parce qu'on a fusionné les cartes T et les questions mises en ligne. On a eu 8 000 connexions, je n'arrive pas à me rendre compte globalement ce à quoi ça correspond. On est sur des chiffres assez similaires par rapport au premier débat public qui est AO4. On avait environ 50 ou 60 questions.

Dominique PACORY, garant CNDP

Est-ce que les connexions concernent uniquement l'AO8 ? Est-ce que c'est un comptage par simple connexion ou la personne qui va trois fois est comptée trois fois ?

Arnaud FORGAR, DREAL

Oui, ce n'est pas sur le site, c'est sur l'AO8. Je pense que ce ne sont pas des connexions uniques. C'est le nombre de connexions des gens qui sont venus. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'on a le record de temps passé sur le site internet pour l'ensemble des projets. Notre base c'était le site internet qu'on a essayé de faire le plus convivial possible dans une base qui a été celle qui a été. Les chiffres sont encore amenés à bouger étant donné que ça ne finit que le 16. Donc on accepte encore tous les avis, tous les cahiers d'acteur, tous les avis des collectivités territoriales qui seront lus, publiés et répondus le cas échéant quand il s'agit de question. Je pense que j'ai fini. Un retour très rapide sur le dispositif de concertation qu'on a essayé de faire, j'espère, le plus complet possible et j'espère qu'on aura répondu aux attentes du territoire.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Une petite chose sur la mobilisation qu'on voit généralement dans les débats publics et les concertations, c'est toujours une mobilisation plus forte d'opposants au projet plutôt que de personnes neutres ou favorables au projet. Le type de réunion favorise l'expression du mécontentement alors que c'est vrai que les propositions de rencontres autour de l'embarquement, sur un navire passager pour visiter la transition énergétique du port du Havre, l'île Tatihou, aller vers les étudiants, aller sur les marchés, on rencontre un public qui ne s'est pas forcément positionné, qui va questionner, qui va construire son raisonnement. Comme vous le disiez, ce n'est pas un référendum mais c'est dommage que les concertations et les débats publics fassent toujours ressortir l'opposition alors que globalement on n'est pas certain que ce soit ça parce que lorsqu'on va rencontrer le public ce n'est pas ce qu'on ressent. La réunion de concertation sous ce format n'est pas propice, il y a des échanges mais c'est toujours assez tendu.

Ce qu'on a entendu dans ce débat : on avait des objectifs de concertation. La possibilité d'installer un nouveau projet dans la zone Centre Manche. Je dirai que ce nouveau projet a toujours été annoncé, le débat public 2019-2020 c'était un premier projet d'1 GW et les suivants. Ce sont deux questions qui étaient posées, l'État a répondu sur un seul et unique projet, mais il y avait bien les deux questions dans le débat public et les suivants pour pouvoir engager la discussion avec le public sur le fait qu'il y aurait autre chose.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Juste une précision. Il y avait deux questions : la première c'était quelle est la zone préférentielle de 300km² pour installer un parc ? C'est là qu'a été retenue la zone Centre Manche. Et la seconde question c'était quelles seraient les autres zones ? Ce qui veut dire qu'effectivement ça préfigurait d'autres parcs mais pas forcément dans la zone Centre Manche.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Je répondais au fait que l'État n'avait pas communiqué sur d'autres projets. La question du premier débat public, l'État avait communiqué dans sa question qu'il y aurait potentiellement d'autres projets dans sa question.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

La question que posait l'État était sur 300km² et la décision de l'État était sur 500km².

Damien LEVALLOIS, DREAL

Je voulais juste parler sur le fait qu'il y avait une communication sur d'autres projets. Dans la réponse de l'État, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, il était demandé à RTE d'étudier la possibilité de mutualiser les raccordements. Pierre Ceccato vous expliquera pourquoi on est sur deux raccordements même s'il y a une partie de mutualisation. En tout cas, la réflexion a été portée sur cette mutualisation potentielle et on a répondu pendant la concertation post-débat du pourquoi on pouvait s'orienter uniquement sur ce schéma et je pense que Pierre va le rappeler tout à l'heure.

L'expression du public était aujourd'hui aussi attendue, en tout cas sur cette concertation sur l'option préférentielle du raccordement vers le Calvados et la concertation a porté ses fruits mais Pierre Ceccato l'expliquera tout à l'heure puisqu'il y a un bon positionnement pour ouvrir d'autres champs de réflexion. Remettre ces projets dans la politique de transition énergétique de l'État et ça en revanche, c'est toujours une difficulté de quitter l'idée du projet, pour parler de façon un peu plus large. Sans refaire la politique de l'énergie, d'avoir une vision plus transverse, plus haute de ces projets dans notre système énergétique, dans notre vie au quotidien, dans notre vie future, dans les années à venir, ce n'est pas simple.

Ce projet, au-delà des discussions, sur l'opportunité que vous avez rappelée tout à l'heure, peu de discussions sur les caractéristiques. Il y avait une phrase, « jusqu'à environ 1,5 GW », il y avait une zone préférentielle sur cette surface occupée mais on n'a pas senti, mais c'est à chaud, il faut qu'on reprenne toutes les réunions pour analyser, de discussion sur les caractéristiques-mêmes du projet. Quelques petits éléments sur la production d'hydrogène en mer mais très peu sur les caractéristiques du projet ou de la zone. Cette zone Centre Manche, au débat public 2019-2020, lorsqu'on a construit cette zone avec le public on avait beaucoup d'éléments sur les enjeux, sur ce qui se passait en mer... Beaucoup de gens pensaient qu'il ne se passait quasiment rien en mer, quelques navires qui passent et quand ils commencent à multiplier les enjeux sociaux-économiques (la pêche, le trafic maritime, l'environnement, l'extraction de granulats, la plaisance) on s'aperçoit qu'il se passe beaucoup de choses. Donc on a eu beaucoup d'argumentations pendant ce débat public 2019-2020.

On voit aujourd'hui qu'on a quitté cet aspect, peut-être parce que la zone en elle-même est figée. C'est vrai qu'elle a été décidée à la suite du débat public, définie sous ces aspects-là, avec un peu plus de 300km² soit 500 Km², parce qu'on avait des incertitudes sur la faisabilité de mettre un parc dans cette zone. On avait les enjeux des tours Vauban : est-ce qu'on va pouvoir mettre ce projet en limite de la zone, face aux tours Vauban ? On avait un enjeu de trafic maritime puisqu'on a un chenal d'approche du port pétrolier d'Antifer qui passe dans cette zone et est-ce qu'on va pouvoir se coller cette partie de la zone ? Donc finalement une nécessité de répondre en 2020 avec une zone un peu plus large parce qu'on ne

savait pas trop où on allait. On a encore des études à mener, tous nos questionnements ne se sont levés mais on s'est retrouvé avec une zone qui était potentiellement utilisable globalement. Au titre des tours, de Tatihou, nos études ont montré qu'on pouvait se mettre en limite et ce sont des éléments qu'on va présenter à l'UNESCO courant juin. Sur les aspects trafic maritime, on a informé l'organisation maritime internationale qu'on allait faire évoluer le chenal d'approche vers Antifer et donc la zone se trouverait libérée. Finalement peu d'éléments nouveaux apportés par le public pour remettre en cause cette zone préférentielle.

Dominique PACORY, garant CNDP

C'est ce que le public nous a dit, sur les caractéristiques du projet, même vous, personne ne sait nous dire si les éoliennes seront à 250, 300 mètres, la puissance. Pour l'instant c'est compliqué pour le public d'avoir la bonne information et de se positionner.

Damien LEVALLOIS, DREAL

C'est vrai que c'est une possibilité, liée à des prises de position lors des précédents débats publics. Dans les premiers débats publics, le fait qu'on sorte des projets décidés en 2011, je parle de Courseulles, Fécamp, 2013, Dieppe-Le Tréport avec des technologies d'éoliennes qui sont figées dans le temps et qui n'évoluent pas, ce sont des arguments qui ont été apportés lors des concertations et débats publics suivants. L'État a fait évoluer sa réglementation pour amener des caractéristiques variables : le permis enveloppe. La contrepartie de cette évolution, qui a été demandée lors des différentes concertations, est que l'on ne sait plus exactement quelle taille de machine va être mise en place puisqu'il y a la possibilité d'avoir ce permis enveloppe. Aujourd'hui, il existe des machines de 260 mètres de haut, voire bientôt de 290 m. Après, il faut aller regarder sur les aspects paysagers, on a produit beaucoup de documentation. Quand on arrive au-delà de 20km, ce n'est pas parce qu'il y a 30 mètres de plus en bout de pâle que l'éolienne va être énormément plus grosse. On est sur des dixièmes de degré d'élévation sur l'horizon. La courbe de visibilité d'un objet au loin tombe à partir des 20km et quand on arrive au 30 c'est quasiment lisse, jusqu'à la disparition du fait de la courbure de la Terre. Malgré tout, ce sont des sujets qui viennent. Faire comprendre ces éléments lors d'une concertation ce n'est pas simple.

La place du projet dans la politique de la transition énergétique, on va rappeler ce qu'on présentait lors des réunions. Donc notre mix énergétique est composé de 60% de carbone, d'énergie fossile, donc on a un mix énergétique qui est très carboné. L'urgence climatique, on n'arrive pas à la faire émerger dans le débat. C'est constamment partagé, je l'ai dit à plusieurs reprises dans des réunions, vous êtes là pour participer, vous êtes venus donner vos arguments alors qu'est-ce que vous proposez ? Mais, hélas, il n'y a peu de positions prises. Alors oui, je constate le projet, oui, je suis d'accord, oui, je suis neutre mais pas plus. On nous a dit que le nucléaire était la solution magique. Mais au-delà de ça, la mise en perspective est difficile, notamment par rapport aux « futurs énergétiques » de RTE ou la nécessité de développer telle ou telle énergie et à telle ou telle puissance d'installation, c'est difficile à faire sentir. La mise en perspective par rapport au changement climatique, c'est difficile à parler sur le sujet.

On avait l'intention de faire des fresques du climat, je ne sais pas si ça vous parle. C'est finalement prendre conscience de ce pourquoi le changement climatique arrive. La fresque du climat c'est trois heures d'atelier avec un animateur qui vous fait découvrir, au travers d'un jeu sérieux, d'où on est parti et où on est aujourd'hui et ce qui va nous arriver dessus. On n'a pas pu les faire faute de relai, de demandes.

Dominique PACORY, garant CNDP

Les gens étaient venus pour l'AO8, c'est-à-dire qu'ils étaient venus pour le deuxième parc en Centre Manche, la concertation était ouverte pour le deuxième parc en Centre Manche. Alors c'est vrai, vous avez raison, ça sert d'ouvrir le débat. Peut-être que le gouvernement va décider bientôt une concertation plus large sur les énergies dans les mois à venir mais les gens étaient venus pour l'AO8. C'est-à-dire on ne veut pas le deuxième parc chez nous, on ne veut pas le deuxième parc parce que ça porte préjudice aux

tours Vauban, parce que ça va nous empêcher de pêcher. C'est vrai que ce sont deux débats en un mais avant tout les gens étaient là pour discuter de l'AO8 donc ouvrir le débat sur l'énergie c'est un vrai sujet parce que derrière c'est est-ce qu'il nous faut un parc ? Mais les gens étaient là pour discuter de l'AO8.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Mais ça fait partie des éléments que vous nous demandez. L'opportunité du projet il faut aussi l'aborder sous cet angle-là. Les fresques du climat, on a proposé aux collectivités, on a relancé plusieurs fois, on avait les animateurs, près d'une vingtaine de fresques possibles, pour le faire mais ça ne s'est pas fait. Une collectivité va le faire demain, une autre bientôt. La fresque du climat, le mot de la fin c'était déprimant. Je ne sais pas si vous en avez fait.

Dominique PACORY, garant CNDP

Il faut reconnaître que vous avez demandé à beaucoup de gens de le faire mais ils ne l'ont pas fait.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Mais c'est toujours possible. Donc s'il y a des collectivités, ou si vous avez une association et que vous voulez faire une fresque du climat on vous met à disposition l'animateur et vous êtes avec lui pendant trois heures. Vous reconstruisez ce qu'on a fait pendant les 150 dernières années.

Sur les aspects qui ont été abordés, on a essayé de chercher à chaud, sur le cahier des charges, de permettre ou de valoriser les innovations. Je parlais tout à l'heure de l'hydrogène, ce sont des idées qui sont ressorties. Comment pourrait on produire de l'hydrogène en mer ? Donc sans raccordement électrique peut-être. Il y a des projets qui se font ou se planifient en Mer du Nord sur ces sujets-là, pas à cette grandeur de puissance énergétique mais ça arrivera peut-être. D'ailleurs je lisais dernièrement qu'il y avait un architecte naval qui prospectait un navire qui transporterait de l'hydrogène produit dans un parc éolien. Donc, il pourrait y avoir un potentiel projet, si le navire est prêt en 2030, je crois, mais on en est aux balbutiements de la production d'hydrogène. Une installation hydrogène à terre aujourd'hui, je crois que H2V, Air Liquide, sur la Seine, c'est 500 MW. On est sur un projet qui fait trois fois cette puissance, donc si à terre on arrive à faire que 500 MW, faire ça sur une plateforme en mer, trois fois plus gros c'est un défi technologique. Malgré tout il y a cet aspect à creuser.

Des critères relatifs à la provenance des matériaux, ne pas augmenter la facture CO2 de notre pays en allant chercher des matériaux lointains.

Revoir aussi les critères de sélection avec d'autres objectifs. On pourrait avoir des critères qui soient plus qualitatifs mais après comment départager sur ce type de projet précisément ? Comment on apprécie le qualitatif dans l'ensemble des offres qui seraient fournies ? Ce n'est pas simple sur les appels d'offres qui se font à l'échelle de l'internationale, encadré par le droit européen.

Sur les aspects « paysage et patrimoine », l'impact paysager on en a parlé. On a un recul complémentaire par rapport au Centre Manche 1, quand vous disiez tout à l'heure qu'il y avait : une confusion sur l'AO4, l'AO8, et des positions, on ne veut pas de ce parc dans les avis. J'irai plus loin : c'est la confusion de tous les projets éoliens. On a eu des positionnements sur l'AO8, l'AO4, la zone Centre Manche n courseulles, Fécamp etc... Non ce sont tous les projets qui sont abordés. Et je ne suis pas certains que tous les avis qu'on ait reçus, oui ou non, soient directement sur le projet mais sont plutôt donnés de façon globale. On a fait attention à ça.

Dominique PACORY, garant CNDP

Par exemple entre l'AO4 et l'AO8, il y a des gens qui nous ont dit on n'est pas contre l'éolien, on n'est pas contre le parc, on veut juste simplement que ce soit un peu plus loin. Donc les gens n'étaient pas forcément contre l'éolien, ils voulaient simplement qu'il ne se voit pas de la côte. Alors c'est peut-

être égoïste, on n'est pas là pour juger mais c'est qu'ils se positionnaient. Certains pêcheurs nous ont encore dit cet après-midi, on n'est pas contre les parcs, on veut simplement qu'il n'y en ait pas de trop et qu'on puisse nous écouter lorsqu'on demande qu'il y ait des études. On n'a pas toujours des gens qui sont contre, ils peuvent dire on est d'accord parce qu'il y a une certaine nécessité mais on veut qu'on soit écouté à certains moments. C'est ce qu'on nous a dit.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur l'éloignement, tout à fait. Mais j'en profitais pour revenir sur le fait qu'on a des avis, qui je pense, concernent l'ensemble des projets et pas seulement ce projet. Les cartes T principalement. On voit des cartes T qui sont envoyées sans distinction et je ne pense pas que les gens fassent cette distinction.

Le dernier point, on en a déjà parlé, sur l'incertitude du permis enveloppe ou des caractéristiques variables, c'est quelque chose qui ressort.

Sur l'environnement, des effets cumulés avec un petit biais qu'on analyse souvent : c'est l'effet cumulé de plusieurs parcs éoliens. Mais ce n'est pas que ça, c'est l'effet cumulé des activités humaines. C'est un nouvel acteur qui vient dans cet espace maritime avec ses propres effets puisque toute action humaine a des effets et des impacts. Mais il y a déjà des activités qui ont des effets sur cette zone. L'effet cumulé il faut bien le voir de façon globale et ce n'est pas que l'effet cumulé des parcs éoliens entre eux. C'est ce que les scientifiques ont exprimé dans ce sens-là. Sur les oiseaux marins, sur les migrateurs c'est quelque chose sur laquelle on travaille au sein de nos études, même sur la zone. Par exemple, on essaye, en termes de recherche et développement, de mettre une bouée avec un radar avifaune (qui regarde les oiseaux) pour pouvoir voir les oiseaux migrateurs sur le parc. Aujourd'hui ça n'existe pas. On espère l'avoir pour vraiment qualifier cette zone.

Sur les rejets d'aluminium, c'est quelque chose qui est encore ressorti. S'il y a des anodes sacrificielles, pour rappel tout objet métallique en mer va finir par se corroder donc on met des anodes qui se corrodent à la place du métal et c'est composé notamment d'aluminium. C'était intéressant lors du colloque environnement, finalement s'il y a eu des études sur ce sujet, on sait combien les parcs éoliens relargueraient par éolienne d'aluminium en mer mais on ne connaît pas le taux de toxicité pour tous les habitats faunes/flores de la mer. Donc, il faudrait déjà faire les études de toxicité pour pouvoir voir si on est dans les fourchettes. On voit les limites de la science ou de la recherche. C'est quelque chose qui était assez parlant lors de cette rencontre, on est limité en termes d'acquisition de connaissances.

Les phases d'un parc éolien, les plus impactantes pour l'environnement, c'est la construction et le démantèlement final. Ce sont des questions que l'on voit apparaître régulièrement. La pêche a besoin d'avoir accès aux connaissances et aux études notamment pour la coquille Saint-Jacques, ça a été fortement demandé. Et la vulgarisation de toutes ces études. Encore une fois, la coquille Saint-Jacques c'est plus particulièrement par rapport au parc du Calvados c'est pour ça que je dis que l'État, porteur de ce projet, mais porteur de la politique énergétique en règle générale essaye de répondre à l'ensemble des questions même quand ça ne concerne pas le projet. C'est pour cela qu'il faut aussi se détacher des projets et écouter tous ces publics qui viennent poser des questions sur l'ensemble des projets.

Pour les études sur la coquille Saint-Jacques, elles sont estimées trop tardives mais elles sont engagées. Il faut arriver à vulgariser même si l'étude n'est pas encore publiée. Une étude scientifique est d'abord conduite, puis vérifiée par les pairs avant d'être publiée puis on essaye potentiellement de la vulgariser. Aujourd'hui, on en est encore à l'étude elle-même, elle n'est pas encore validée, comment est-ce qu'on peut communiquer alors que le projet de Courseulles va être lancé, en termes de travaux, dans les mois qui viennent. C'est là tout le biais, comment est-ce qu'on peut faire des études avant sur les projets qu'on ne connaît pas ? Ce qu'a apporté la scientifique qui travaille sur ces études c'est, qu'ils ont fait tout ce qui possible est laboratoire. Maintenant, il faut le voir en vrai, voir comment ça se passe notamment avec des câbles posés par RTE. Mais s'il n'y a pas de câble, on ne peut pas faire l'étude donc il y a un moment donné où on est à cheval sur les deux et ça ne peut pas être compris. C'est logique. Cela ne peut pas être accepté. Le travail va être de vulgariser quelque chose qui n'est pas encore validé scientifiquement. Il faut

qu'on arrive à sortir quelque chose.

La pêche veut aussi d'avoir une certitude sur l'impact sur les espèces halieutiques parce qu'on peut penser à tout ce qui se voit mais surtout tout ce qui ne se voit pas : les larves jusqu'aux planctons. Il y a des éléments à apporter et la confirmation que la pêche sera possible dans les parcs. Malgré tous les engagements de l'État, les différentes instructions mises en place, les arrêtés qui ont déjà été pris, je pense au parc de Saint-Nazaire, lors des travaux, ceux qui sont en cours d'être pris, ou encore sur ce parc. Malgré tout, ça ne confirme pas de la possibilité de pêcher, il y a toujours un doute. Pour la pêche il faut qu'on lève tous ces doutes. Il y en a d'autres, on n'en a relevé que quelques-uns. Il faut lever ces doutes. En tant qu'État, porteur de cette politique, et pas seulement les maîtres d'ouvrage individuellement. Je pense à d'autres parcs qui sont aujourd'hui en développement, il y a une vraie position que l'État doit prendre sur ces sujets.

Les premières réponses nationales : on a parlé de l'Observatoire de l'éolien en mer, c'est finalement un projet d'étude, aujourd'hui sur trois ans, mais qui va être prolongé. Ce sont 50 millions d'euros qui sont dégagés.

Un point lors de la concertation, le colloque environnement demandé par la profession de la pêche, l'année dernière et qu'on a réussi à mettre en place avec ses forces et ses faiblesses : comment parler de toutes les questions qui ont été posées en une journée, notamment par la filière pêche ? Comment vulgariser tout ça en une journée ? Malgré tout c'était intéressant, il n'y a pas un scientifique qui a dit que c'était un malheur total et que tout allait disparaître. Ils ont dit qu'il y avait des incertitudes et que les études apportaient des éléments forts, des bonnes connaissances. Je vous invite si vous voulez à voir ces présentations qui sont déjà sur le site internet. Je crois que les vidéos ont été mises en ligne aujourd'hui.

L'objet de l'Observatoire a pour objectif de regrouper, de valoriser, rendre accessible les études et pour tout le monde : à la fois pour les scientifiques et pour tous les publics. Ce n'est pas la même chose rendre public une étude pour les scientifiques que de rendre publique pour nous tous. On n'a pas besoin de la même chose. On veut quelque chose en 3-4 pages. Définir et piloter les programmes d'acquisition de connaissances et sur notre façade. Pour notre façade, ce sont notamment sur des aspects « frayères » qui sont prévus donc l'halieutique et de connaissance encore plus précise du milieu marin.

Pierre CECCATO, RTE

Bonsoir, je vais terminer par le raccordement. Le raccordement a été confié à RTE, réseau de transport d'électricité. Nous sommes le gestionnaire du réseau très haute tension en France et nous a été confiée la mission par l'État de raccorder ce nouveau site de production à l'ensemble des sites de consommation en France parce que cela rentre dans le cadre de notre mission de service public qui est d'assurer à chaque instant l'équilibre entre l'offre et la demande, d'assurer à chaque instant le fait que nous puissions tous disposer de l'électricité.

Dans le cadre de ce projet-ci en particulier, la partie de raccordement est rappelée dans l'encadré bleu : d'un poste en mer jusqu'au réseau électrique terrestre et dans les zones que nous avons souhaitées proposer dans le cadre de cette concertation préalable vous retrouvez cette zone préférentielle du Calvados, qui part de la zone Centre Manche vers le Calvados, la zone en rouge. Et une deuxième zone qui va vers la Seine-Maritime et qui avait été discutée notamment lors d'une précédente rencontre dans le cadre du débat public qui avait pris place pour le premier parc de la zone Centre Manche.

Je ne vais pas redétailler tous les événements, je vais faire un zoom sur les événements raccordement qui ont pris place durant ces cinq derniers mois. Nous avons pu organiser et vous rencontrer lors de réunions spécifiques sur le raccordement qui ont pris place à Colleville-Montgomery, au Havre et à Cabourg et nous vous avons invité à visiter le site d'atterrissage qui est en cours de travaux du parc du Calvados. C'est la visite que vous avez en photo. Et nous avons participé à l'ensemble des débats mobiles, vous avez pu nous voir sur les marchés ainsi que lors des réunions publiques qui ont émaillé ces cinq derniers mois.

Sur les éléments que nous avons pu entendre, nous avons pu entendre un certain nombre de questions

auxquelles nous avons pu répondre tout au long des échanges qui ont pris place. On les a remises sous forme de trois thématiques mais bien sûr les questions ont été posées de manière libre : il y a eu des questions sur la technique, en particulier sur la mutualisation des raccordements, en particulier utiliser le précédent et ne pas en faire un nouveau, celui-ci est-il bien nécessaire ? On a pu répondre à cette question-là, présenter la technique associée à ce raccordement, en courant continu. En quoi ça consiste ? Comment c'est construit ?

On a pu entendre des caractéristiques sur les ouvrages en général : leurs tailles, leurs dimensions, leurs modes de pose. Des manières de comprendre le projet. Des questions ont aussi été posées sur les aspects environnementaux, ça a été évoqué largement lors du colloque environnement la semaine dernière mais ce sont des questions qui ont aussi été posées tout au long des échanges et qui ont porté à la fois sur la viabilité des ouvrages avec les évolutions envisagées, savoir si le raccordement était robuste dans les perspectives parfois énoncées avec le réchauffement climatique. Nous ont été posées aussi des questions sur les impacts des ouvrages de raccordement en général tant en mer qu'à terre. Et enfin des questions sur les modalités de travaux ont été posées, de quelle durée on parle, les impacts, les effets qu'il peut y avoir notamment sur la circulation terrestre, sur la vie au quotidien lorsque les travaux prennent place sur les voiries que l'on emprunte tous les jours.

C'est ma dernière image, ce n'est pas très long comme présentation. La question que l'on a posé parmi les questions qui ont été rappelées tout à l'heure, c'est qu'on souhaitait avoir l'expression du public sur la solution préférentielle d'un raccordement vers le Calvados. C'est ce qui a motivé les réunions publiques menées sur le raccordement, pour avoir des informations, la vue du territoire sur les enjeux à considérer et ce qu'on montre ici en quelques mots ce sont les principaux éléments qui ont pu être partagés lors des réunions. En particulier, quand on construit un raccordement on ne travaille pas qu'en mer, on travaille aussi à terre en particulier avec des ouvrages, des postes électriques à construire donc on a attiré notre attention sur un objectif de limiter la consommation de foncier, qui est souvent du foncier agricole lorsqu'on travaille à terre. Une bonne gestion du foncier à visée environnementale mais aussi afin de limiter l'artificialisation.

Un deuxième élément qui nous a été remonté de diverses façons était de travailler dans la mesure du possible dans des milieux déjà transformés par l'homme, déjà anthropisés. C'est ce qui nous amène à travailler, quand on fait un raccordement de plusieurs dizaines de kilomètres, c'est souterrain mais c'est sous voirie, ça nous permet de travailler donc de ne pas changer la nature des sols et donc de continuer à insérer au mieux notre ouvrage dans l'environnement. On nous a même conseillé de réemprunter des tracés que l'on aurait déjà emprunté précédemment, des lieux où on aurait déjà implanté un ouvrage électrique.

Lorsqu'on passe en mer, une intention a été partagée très largement par toutes les activités qui ont été précédemment citées par Damien LEVALLOIS de la bonne cohabitation en mer, c'est-à-dire de bien réfléchir à comment l'ensemble des usages peut prendre place. Pour un raccordement, c'est presque un peu plus facile que pour un parc, puisqu'une fois que le raccordement est posé tous les usages peuvent reprendre au-dessus. Un parc, en revanche, il y a un temps de travaux dont il est bon de tenir compte. Pendant ce temps il est bien nécessaire de discuter, de s'assurer que l'ensemble des activités puissent continuer, avoir une gêne minimum dans cette période-là.

Je ne vais pas redétailler le côté environnemental mais il est bien sûr très présent sur tous les aspects : que ce soit sur la terre, sur la côte ou en mer. On a aussi noté, et c'est un point qui est ressorti très fortement durant le colloque environnemental, un besoin, une volonté, une envie qu'il y ait un partage le meilleur possible des connaissances. Nous-mêmes en tant qu'industriel on va acquérir des connaissances sur l'environnement, des connaissances que l'on partage. Mais on n'est pas les seuls à récolter et obtenir des données sur l'environnement et ce partage de connaissances n'est pas simple à mettre en place. C'est aussi ce que traduit la mise en place de l'Observatoire de la mer. On a entendu ce message qui paraît tout à fait de bon sens que lorsque des études sont faites, des données sont disponibles et permettent de faire mieux qu'elles puissent être partagées. C'est un message que l'on a entendu assez fortement. En tout cas, on fera en sorte d'y contribuer de la meilleure façon qui soit.

Maîtriser les coûts et les délais, ça a été remonté mais ça paraît évident. Et je tiens à souligner le fait qu'on a eu un appel, puisqu'on parlait de la solution préférentielle du Calvados, pour privilégier un raccordement qui allait vers le sud de la zone Centre Manche et de faire un meilleur usage des ouvrages électriques déjà présents notamment un poste électrique à côté de Caen qui est en mesure d'accueillir ce nouveau raccordement. Mais on a eu un appel de la Communauté urbaine du Havre qui souhaitait se porter candidate pour accueillir ce raccordement ce qui nous a permis d'entretenir des discussions intéressantes d'opportunités à la fois avec la métropole, la ville et le port du Havre pour envisager la possibilité d'un raccordement, toujours en allant vers le sud mais en allant directement par le port du Havre. Donc on attend le cahier d'acteur mais ça a été dit en réunion publique. Ce sont des discussions très ouvertes, on est très en amont du projet mais en tout cas on salue cet appel qu'on a très bien entendu.

Dominique PACORY, garant CNDP

On a assisté à un atelier sur le raccordement à Bernières qui était assez instructif. Les gens ont pu se rendre compte de ce qu'était un raccordement phase travaux et après la phase travaux, on peut quand même le dire haut et fort. Et également la concertation qui a eu lieu au Havre avec effectivement l'appel de la Communauté urbaine et du port du Havre, Haropa, qui se sont positionnés sur le raccordement. On verra si cette concertation a quand même eu un effet sur les choix apportés.

Je voudrai juste ajouter ce que j'ai oublié tout à l'heure. Je veux quand même dire que la concertation est bénéfique, entre autres, sur l'atelier qui s'est passé sur l'usage de la mer par la présentation de la préfecture maritime, entre autres des usages qui a été assez claire. Je l'ai dit en début, sur l'université et le positionnement des jeunes. Et également sur les visites qui ont été faites sur le Havre. Il appartient à chacun d'aller se rendre compte des embases qui sont actuellement en préparation et quel impact ça aura. C'est intéressant pour tout le monde d'avoir eu ces informations.

Marion SIVY, animatrice

Merci aux garants, merci aux maîtres d'ouvrage pour ces présentations que vous vous êtes attachés à restituer de la manière la plus complète à ce stade, ce que vous avez retenu des échanges avec le public de ces derniers mois et je pense que côté public ce soir, ou en visio, vous avez peut-être des compléments à apporter à cette vision des garants et des maîtres d'ouvrage ou des contradictions et des questions. C'est le moment de les exprimer. Je vous demande d'attendre qu'un micro vous soit apporté pour vous exprimer. Je prendrai en priorité les questions de la salle et, s'il y en a, je prendrai les questions en ligne au fur et à mesure. La parole est à vous.

4. Temps d'échange

Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches

On nous a bien assommé pendant plus d'une heure avec des restitutions de chacun, avec une forme de satisfecit mais vous nous avez exprimé exactement ce qu'on a ressenti. C'est-à-dire qu'à un moment donné on ne peut pas parler de débat, on ne peut pas parler de concertation puisqu'on s'adresse à un public qui n'est pas formé et qui n'a pas les éléments pour débattre des sujets qu'on veut mettre sur la table. L'AO4 a été, il y a un mélange entre l'AO4 et l'AO8 mais il est permanent, l'AO4 a été le meilleur exemple : on a demandé à des gens qui ne connaissent pas la mer où on allait mettre un parc à 20 milles en mer, c'est déjà le milieu de la Manche. On demande à des gens, grand public, où on peut mettre un parc en mer. Rien qu'en se mettant dans cette posture-là on commet une erreur monumentale parce qu'effectivement ce qui prévaut c'est est-ce qu'on va les voir des tours Vauban, est-ce qu'on ne va pas les voir ? Est-ce qu'en montant au phare de Gatteville on va les voir ? Et ça n'a rien à voir avec les usages de la mer et les usagers de la mer qui eux ne sont pas écoutés, qui eux ne sont pas entendus.

Damien LEVALLOIS a dit, je te nomme directement parce que tu l'as dit, « *les études on ne peut pas les*

donner comme ça parce que les gens ne comprendraient pas les études ». Les gens ne comprennent pas les études mais on peut leur demander où est-ce qu'on met un parc en mer. On est dans toute une ambiguïté et vous vous étonnez qu'il n'y ait pas grand monde dans les réunions. On parle aussi de construire une fresque, ça aurait été la base du débat : initier d'abord une partie du public concerné à ces problèmes énergétiques. Seulement on se rend compte que maintenant, après qu'on ait cinq parcs sur le dos en Normandie, qu'il aurait peut-être fallu faire preuve d'un peu plus de pédagogie et évidemment qu'on retombe à des avis qui sont assez tranchés.

Tout ça s'est fait de la même façon : c'est-à-dire à marché forcée, que ce soit pour l'AO4, pour l'AO8 dans le même temps qu'un comité de façade qui travaille toujours sur le DSF, sur un certain nombre de choses. C'est-à-dire qu'on a des projets qui vont sortir de l'eau alors qu'on n'a pas la connaissance, on n'a pas les impacts puisque les études ne sont pas faites. On s'assoit sur un principe de précaution sans aucune moralité : on s'en fout, on construit et on verra bien on aura les études après. Moi ça m'inquiète cette façon de complètement antropiser la mer. C'est cinq parcs en Normandie que l'on ait en train d'installer et on n'a aucun retour d'expérience sur les trois premiers. On a la barge qui est placée devant Courseulles, en train de mettre ce qu'il faut pour la sous-station, pour le raccordement électrique et effectivement il y a le sujet des coquilles Saint-Jacques dans le plus grand gisement d'Europe, on ne sait pas où on va sur la Coquille Saint Jacques. Il vient de sortir hier une étude qui affirme que les rayonnements électro-acoustiques déformeraient les crustacés. Je ne sais pas ce qu'elle vaut cette étude mais elle est quand-même publiée dans Géo, qui n'est pas un torchon qui publie n'importe quoi. On a des bribes d'étude qui arrivent mais on va continuer les projets sans sourciller sans se demander, ça a été rappelé tout ce qu'on met dans l'eau a un impact, si ce qu'on met aura un impact négatif fort ou pas.

Et une deuxième question du monde de la pêche que je pose depuis plus de cinq ans que je suis en responsabilité au comité régional c'est si on a un impact écologique fort, qui le prend en charge ? Tout le monde se regarde, les industriels disent ne pas avoir passé commande et l'État dit ne pas avoir pris ça en compte. Je dis « *écoutez si lors de la construction vous me faites exploser toutes les larves de coquilles Saint-Jacques qui va assumer ce risque-là ?* » Qui est capable d'assumer ce risque ? Où est la garantie par rapport à l'accident écologique majeur ? Jusqu'à preuve du contraire je n'ai pas de réponse.

Et un deuxième point sur lequel je voudrai insister, on a beaucoup parlé du maître d'ouvrage qu'est l'État. Je vais vous donner un simple exemple, nous pêcheurs, on dépend du ministère de la mer. Le préfet maritime a fait des pieds et des mains pour que les pêcheurs normands puissent avoir une réunion au ministère de la mer. Ça a traîné un peu, ça a été accepté et finalement avant que ça se fasse le directeur de cabinet de la ministre m'a appelé et m'a dit « *écoute, ce n'est peut-être pas la peine que tu viennes, je n'ai rien à te dire, rien à te proposer, ça fait débat chez nous, mais nous sur l'éolien joker.* » Quand j'ai interpellé la ministre elle m'a dit la même chose « *joker* » donc voilà où on en est pour les pêcheurs. Merci.

Marion SIVY, animatrice

Peut-être d'autres interventions, des ressentis, des compléments ? Monsieur devant.

Cédric NOUVELOT, conseiller départemental du canton de Courseulles-sur-Mer

Ça fait plusieurs années que je vis ces débats et évidemment j'étais intéressé pour venir ce soir à la restitution. Il y a plusieurs sujets qui me posent question. J'ai bien entendu la difficulté sur le peu de participation de la population, l'expression ou le sentiment que tout est décidé d'avance. Je dois vous dire qu'avec les quelques remarques qui ont été formulées ce soir je pense qu'effectivement ce n'est pas qu'un sentiment quand j'entends qu'il y a eu peu d'éléments nouveaux relevés sur cette concertation. Donc finalement les arguments nouveaux ne valent pas plus que les anciens, ça me surprend un peu intellectuellement le fait qu'il y ait eu les mêmes arguments donnés sur ce nouveau projet que sur les anciens, ça vient renforcer plutôt qu'annuler l'argument de l'inquiétude. Je trouve que l'inquiétude est toujours là, que l'incertitude est toujours là et que si les gens répètent c'est qu'ils n'ont pas été entendus une première fois. Si on les consulte pour ne pas les entendre une première fois et qu'on les consulte une

deuxième fois pour de nouveau ne pas les entendre et qu'après on s'interroge sur le fait qu'ils ne viennent pas participer, je pense qu'il y a quand même quelque chose à voir.

Sur le deuxième argument que vous avez relevé, qui m'a surpris, c'est que les gens seraient contre car il n'y avait pas la compréhension d'urgence climatique. Vous pensez quand même que les gens peuvent être contre un projet ou se poser des questions parce qu'ils n'auraient pas compris que nous avons une urgence climatique ? Ce n'est pas quelque chose qui, à mon sens, est correct. Ils peuvent avoir compris et considérer que les projets proposés ne correspondent pas à cette urgence climatique parce qu'il y a des doutes, des incertitudes, des questions qui se posent. Ce n'est pas parce que ces incertitudes, ces doutes existent qu'ils n'ont pas compris. Oui, il faut faire preuve de pédagogie je rejoins ce qu'a dit Dimitri ROGOFF, il y a une difficulté de compréhension des enjeux de ce projet et des conséquences mais je pense sur l'urgence climatique tout le monde a compris et a une certaine conscience.

L'autre axe qui me surprend c'est sur les études. Je pense que quand on est élu local, quand on est industriel, on nous demande de faire des études d'impact ou d'étudier les choses par simple respect du principe de précaution, ça a été relevé tout à l'heure, et que tant qu'on n'a pas la réponse à ces études on ne décide rien définitivement. J'ai relevé tout à l'heure la question sur l'aluminium, ça m'a particulièrement choqué, vous dites « *il y a bien des rejets d'aluminium* » mais comme on ne sait pas finalement quel est l'impact et quelle est la teneur acceptable pour le milieu on passe outre. C'est ce que vous avez dit, j'ai relevé ce que vous avez dit. À partir du moment où on ne sait pas quelle est la teneur acceptable pour un milieu et qu'on sait que l'on va rejeter une certaine quantité la moindre des choses c'est d'étudier, de savoir ce que peut recevoir le milieu. J'entends ce que vous dites, « *on n'a pas d'éléments donc il faut que l'on construise et on pourra faire des études* ». Excusez-moi mais quand on est sur un milieu aussi fragile que le milieu marin, ce serait quand même bien d'avoir d'abord les études préalables, d'abord des certitudes quant aux conséquences sur le milieu. Je ne parle pas simplement des professionnels, je parle de l'environnement et que l'on ait des garanties sur cet environnement.

Pendant la phase de construction, on sait qu'il va y avoir des perturbations, on parle de la pêche mais j'ai toujours été surpris qu'on n'ait pas plus d'études ou d'analyses sur les conséquences de l'ostréiculture où on a tout un tas de parcs ostréicoles importants. Je n'ai pas de garanties, je n'ai pas vu les études correspondre à ça, je n'ai pas eu les conclusions. J'ai quand même l'impression que l'on avance à marche forcée sur ces projets. Il y a une nécessité mais sans avoir aucune garantie sur les études, la meilleure preuve c'est que nous sommes allés visiter avec le président de région, le CREC qui est à Luc-sur-Mer, et qu'ils étaient en train de lancer les études sur l'impact que pourraient avoir les embases de béton au niveau du fond marin. On était surpris, on doit déjà avoir les réponses puisqu'on construit et vous l'avez dit tout à l'heure, les études sont en cours. Moi ça me questionne. Alors vous dites « *c'est bien on a fait en laboratoire il faudrait faire en milieu* ». Oui justement si des études ont été faites en laboratoire c'est très intéressant d'avoir des modèles et de faire des expérimentations en milieu réel, on sait très bien que le milieu d'un parc à l'autre n'est pas l'autre, ou d'une mer à l'autre donc c'est très intéressant d'avoir dans le milieu concret, de faire des expérimentations et d'avoir ces relevés, ces retours avant de prendre ces décisions. Et demander à la population de s'exprimer, de décider, même si ce n'est pas elle qui va décider au bout du bout, mais de donner son avis sans avoir la connaissance et au moins les conclusions de ces études je trouve que ce n'est pas très sérieux quand on fait une étude comme cela.

Dernier point c'est sur le cahier des charges : vous avez relevé tout à l'heure quelques points d'amélioration que la population avait signalé. Ce qui me semble indispensable c'est que les opérateurs puissent faire part du retour d'expérience des opérateurs sur d'autres parcs qu'ils ont déjà exploité. Je pense que ces retours d'expérience, c'est une question que j'avais posée au préfet maritime il y a cinq ans, c'est si on avait au moins des retours d'expérience sur les parcs existants et si ces retours d'expérience on pouvait en tirer des conclusions, bonnes ou mauvaises. Si elles sont bonnes tant mieux, au contraire ça rassurerait la population, les professionnels. Je pense que c'est une question. Je pense utile d'avoir un peu plus de précisions sur le démantèlement d'éolienne, ce n'est pas tant sur les matériaux mais sur le principe dans 25, 30 ans. Qui nous garantit qui paiera le démantèlement ? Il y a un opérateur privé, demain il fait défaut, est-ce que c'est l'État qui s'engage noir sur blanc à prendre en charge le démantèlement des éoliennes ou est-ce qu'on récupèrera des friches industrielles en mer ?

Juste une petite expertise locale, quand on est élu local on a déjà beaucoup de mal à traiter les friches à terre. Je vous le dis parce que tout le monde veut les traiter mais on a quand même beaucoup de mal à les financer ces retraitements de ces friches industrielles d'où une question. Je pense que c'est une question importante, parce que si on a des quantités importantes de mâts, le démantèlement sera une vraie question dans 25 ou dans 30 ans.

Marion SIVY, animatrice

Merci. Avant de redonner la parole à la tribune qui pourra peut-être apporter quelques précisions, je me tourne une dernière fois vers le public pour une intervention. Ce qui serait bien ce serait d'apporter des réponses et des mises en perspective assez concises pour qu'on puisse aussi recueillir d'autres ressentis et compléments sur la concertation dans sa globalité. C'est un exercice particulier de réunion de restitution.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur l'aspect connaissances du public sur le changement climatique, c'était une volonté que l'on avait, qui ne nous était pas demandée. C'était quelque chose que l'on aurait aimé mettre en place en plus au sein de la concertation pour faire une acculturation au changement climatique, ce n'était pas quelque chose de nécessaire. Lorsqu'au niveau national on met des groupes de citoyens à travailler, je pense au G400, sur ces sujets, les sorties sont toujours les mêmes : il faut lancer des énergies renouvelables. Ce sont toujours les mêmes quand le public est formé, il n'y a pas de question.

Sur les fresques du climat, Monsieur le président, on prévoit l'animateur pour les élus du CRPM pour faire une fresque du climat au sein du CRPM ? Comme ça tout le monde sera bien au fait des sujets.

Sur les études, la dernière étude sur les larves, je pense qu'elle est bien intéressante. Elle est calée sur les paramètres d'un câble en surface et la première préconisation de l'étude c'est de l'ensouiller puisque le champ magnétique disparaît assez vite, au bout d'un ou deux mètres, et c'est la première conclusion de l'étude et ça tombe bien puisque tous nos ouvrages sont ensouillés.

Sur les études d'impact, aujourd'hui, elles ne sont pas faites et le projet n'est même pas en autorisation. Depuis la loi Essoc qui a rénové la participation du public, cette dernière se passe en amont du projet, il n'y a pas de décision et c'est bien l'industriel qui sera choisi qui devra construire l'étude d'impact, demander ces autorisations et à la fin si, au titre de l'étude de l'impact si les voyants sont au vert en termes de « éviter, réduire, compenser » alors il aura son autorisation mais aujourd'hui il n'y a rien de décidé. On est bien en phase amont, il n'y a pas de projet en tant que tel et c'est bien la différence par rapport à celui de Courseulles qui avait déjà été attribué à un industriel et puis mis en concertation. Aujourd'hui c'est toujours l'État qui est maître d'ouvrage parce qu'il n'y a pas d'industriel derrière. C'est l'État qui mène les études sur site et fournira les données à l'industriel pour qu'il construise son étude d'impact.

Dire que cette zone a été choisie sans étude, ce n'est pas tout à fait vrai, il y avait près de 80 jeux de données, dont près de la moitié de données environnementales, une étude bibliographique qui a été produite pour lancer le débat public donc on peut dire que la mise à disposition de données environnementales était indisponible pour choisir la zone, en tout cas pour avoir une connaissance. L'Office français de la biodiversité avait travaillé avec notre prestataire sur la définition de ces données à fournir au public sur une étude d'effets sur les oiseaux par exemple.

Oui, il y a plein de retours d'expérience, il y a 6 000 éoliennes en Mer du Nord. Retour d'expérience sur les oiseaux, on sait que tel type d'oiseaux évite le parc éolien, passe à travers, fait le tour, sont sensibles aux impacts. On le sait. On sait modéliser par rapport aux colonies existantes sur notre façade et on a su le faire, au titre du débat public, avant même que le projet ne soit placé quelque part, une carte de sensibilité de ces espèces aux effets éoliens.

L'étude d'impact se fait bien. Sur l'aluminium, je ne suis peut-être pas allé au bout de ce qu'a dit le spécialiste, c'est que les rejets sont infimes par rapport à ce qui est rejeté par la Seine par exemple. On est

tellement en-dessous des seuils de rejet qu'on ne connaît pas, c'est dans ce sens-là que c'est dit. Les premiers retours sur le parc de Courseulles, c'est qu'il n'y a pas d'anodes sacrificielles, le projet a évolué dans sa vie, au titre de sa concertation, au titre de son instruction, au titre des recours administratifs. Sur ce sujet, les anodes sacrificielles ça n'existe plus sur le parc de Courseulles. Une étude a été menée pour répondre à l'impact de l'aluminium sur le parc de Courseulles précisément et finalement il n'y en aura pas.

Sur la qualité de l'eau, ce sont des indicateurs. Je ne vais plus me souvenir combien on a de mesures de qualité de l'eau sur notre projet aujourd'hui parce qu'on mène aussi ces données qualité de l'eau/Conchyliculture. Ce sont des indicateurs qui sont surveillés avant la construction, pendant et après. Et toute l'étude d'impact a encadré les travaux pour que ces indicateurs restent au même niveau ou à des valeurs acceptables. S'il y a dépassement il y aura forcément correction. Si ça a été autorisé, c'est qu'on est dans des valeurs acceptables ou en tout cas ce qui a été défini au titre de l'autorisation. C'est surveillé. Ce qui serait intéressant et c'est là-dessus qu'on veut travailler même sur les projets en cours, c'est de rendre plus visible ces indicateurs. On a un des cabinets qui travaille pour nous sur la zone Centre Manche qui nous dit « on travaille sur de la mise en ligne du suivi en temps réel, c'est-à-dire mettre un appareil de mesure en mer, le connecter et l'envoyer à un appareil d'intelligence artificielle pour qu'il traite la donnée et la mette en ligne sur une appli ». Ce serait super qu'au quotidien on puisse voir les dépassements en direct des seuils prévus par l'autorisation et là il y aurait une transparence réelle. Ce serait plus vivant qu'au bout de trois mois, je fais mon bilan et personne ne vient à la réunion parce que ce n'est pas intéressant le suivi environnemental. On va voir que telle espèce était là, n'était pas là, personne ne va venir. En revanche, avoir des outils dans ce sens-là, ça pourrait être intéressant.

Le CREC, je ne sais pas sur quoi il travaille, les blocs de béton mis en mer ils ont fait tellement d'études sur ces sujets, je ne sais pas quel est leur nouveau sujet. Le dialogue concurrentiel a permis de faire évoluer le cahier des charges et aujourd'hui, le cahier des charges de l'AO4 est déjà en ligne et l'industriel n'est pas choisi. Vous pouvez aller le consulter, aller voir ce qu'il y a dedans. C'est la première fois que ça se fait. La commission de régulation de l'énergie a insisté pour que ça se fasse et donc c'est publié sur son site, qui est une autorité indépendante de l'État.

Les retours d'expérience il y en a plein. Ce que nous ont dit les scientifiques c'est que, si les méthodes sont utilisables, les transpositions des effets ne le sont pas directement. On peut retrouver quelque part en Europe des lieux qui ont le même type d'effet. Je prends le truc classique, la turbidité de l'eau, on nous montre toujours le parc en sortie de la Tamise avec les sédiments qui traversent et ça fait des panaches derrière les éoliennes. On sait que la zone AO4, on est sur une zone avec des forts courants, on sait qu'il n'y a pas de vase, qu'on n'aura pas ces effets mais ça n'empêche pas de parler de ça. Ce n'est pas le même milieu, on sait que ce n'est pas transposable. Les scientifiques disent pour nous ce n'est pas nouveau, c'est quelque chose de normal, les eaux chargées en vase de la Tamise produisent des panaches turbides et quand on a un objet on crée une plume de ce panache.

Le cahier des charges prévoit le démantèlement, prévoit les indemnités en cas de défaillance de l'industriel et il anticipe ce que vous soulignez sur les friches industrielles. L'État demande à l'industriel des garanties financières auprès d'établissements bancaires, d'assurances ou en dépôt monétaire jusqu'à deux millions d'euros par éolienne pour pouvoir démanteler à sa place si jamais il était défaillant. Et ça c'est depuis le début des projets éoliens en mer. Il a toujours été prévu une garantie financière pour prévenir de la défaillance de l'industriel et démanteler ces projets.

Sur l'impact écologique fort, c'est quelque chose qu'il faut que l'on regarde car je n'ai pas de réponse.

Laurent PAVARD, garant CNDP

Des remarques sur ce que j'ai entendu au cours de l'exposé de la maîtrise d'ouvrage et puis de certaines questions. J'ai un peu de recul sur ces sujets-là, j'ai fait partie de la commission particulière du débat public qui s'est occupée du projet de Courseulles-sur-Mer, qui faisait partie des premiers il y a maintenant près d'une dizaine d'années. Le public est toujours contre les projets, c'est souvent le cas. Le public se

mobilise parce qu'il est contre, c'est souvent le cas mais ce n'est pas toujours le cas. Mes souvenirs du débat de Courseulles-sur-Mer c'est qu'il y avait relativement peu d'opposition au projet. Il y avait quelques opposants qui s'exprimaient mais globalement l'ambiance lors des réunions, où on avait beaucoup plus de monde que lors de cette concertation, était plutôt favorable. Qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce qu'il y a une évolution ? Je pense qu'il y a une prise de conscience et une acculturation du public sur ces sujets de l'énergie électrique. Donc le public connaît mieux ces sujets-là, vous connaissez tous le bouquin de Jancovici, il a été vendu à plus de 300 000 exemplaires. Ce sont des sujets sur lesquels il ne faut pas penser que le public ne connaît rien et je pense que le public peut être pertinent même s'il n'est pas pêcheur et qu'il ne passe pas sa vie en mer, monsieur le président.

Sur le fait qu'il n'y ait pas de contre-proposition sur les projets, je rappelle notre échange de vendredi dernier. Des gens avaient souhaité avoir un temps de parole pour apporter une contradiction parce que finalement le débat public existe parce qu'il y a de la contradiction, ils n'ont pas été encouragés à venir. On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de contre-proposition. Les gens se sont proposés, ils ne sont pas venus parce qu'ils ont senti qu'ils n'étaient pas bienvenus. Je pense qu'il faut être un peu nuancé là-dessus, le public n'est pas stupide, il a des connaissances. Rentrer dans des études, je ne parle pas de Géo, mais des études scientifiques qui sont parfois un peu difficiles à comprendre, il faut rentrer dans des chiffres mais c'est quand même accessible à l'information et au raisonnement.

Marion SIVY, animatrice

Je vais redonner la parole à Monsieur ROGOFF, vous voulez compléter ? On peut laisser Monsieur TRARIEUX compléter le propos de Monsieur PAVARD et après je vous redonne la parole.

Dimitri ROGOFF, président du comité régional des pêches

Faire un parallèle entre le débat public qui a eu lieu il y a dix ans sur Courseulles et le débat qui a lieu maintenant c'est quand même un peu fort. C'est-à-dire qu'il y a dix ans on était sur un projet virtuel, sur un seul parc en Basse-Normandie, sur une méconnaissance totale. Personne ne savait ce qu'était un parc éolien et on sait l'attraction qu'a le grand public, qu'a eu tout le monde, des espèces de fascination que vous avez encore lorsque vous parlez des fondations qui seront au Havre, ce sont nos nouvelles pyramides. C'est tout ce progrès technologique qui va nous rendre heureux et tout le monde s'ébahit comme ça. Cela reste des pots de béton qu'on va mettre dans la mer, il y a un port artificiel à Arromanches, c'est aussi du pétrole dans la mer, il a un intérêt historique. Je n'ai jamais dit que le grand public était stupide. J'ai dit que pour qu'il y ait un débat serein il fallait qu'on ait toutes les mêmes connaissances au départ. C'est surtout ça que je voulais dire.

Il y a dix ans à Courseulles, on n'était pas dans un débat sociétal, quasiment hystérique, avec tout le monde qui donne son avis, qui raconte n'importe quoi y compris Stéphane BERN qui nous parle des paysages défigurés. On n'était pas non plus dans un débat politique, à la date d'aujourd'hui c'est devenu un enjeu politique, c'était un enjeu de la campagne des présidentielles et certains partis qui se sont affichés complètement contre. La perception de l'éolien n'est plus du tout la même qu'il y a dix ans on ne peut pas faire de comparatif. Il y a dix ans, quand on a vu débarquer sur le quai WPD, un consortium assez astucieux qui est venu nous faire les yeux doux, a vulgarisé la chose, nous a séduit quelque part. Beaucoup de chiffres ont circulé, pour aider les pêcheurs massivement. On avait déjà connu ça avec les travaux portuaires à Port 2000 où la profession devait être soutenue, on n'a jamais vu un seul centime de quoi que ce soit. On a perdu les zones humides, on a perdu la crevette. On a des difficultés sur la sole et sur le bar parce qu'on a touché aux nurseries. Les parcs éoliens auront aussi des impacts qu'on connaîtra dans 10, 15 ou 20 ans. Ce sera la génération d'après qui va en payer les pots cassés. Les fondations qui sont au Havre, ça ne se mange pas. Nous ce qu'on pêche ça se mange, avec une nourriture qui reste sauvage et saine jusqu'à maintenant.

Je pense que quand on fait des propositions, on a un très bon exemple qui est Dieppe – Le Tréport où le seul problème c'est l'emplacement du parc. Les pêcheurs ont proposé des alternatives, 5 mille plus à l'ouest ce n'était quand même pas grand-chose. Ça a toujours été refusé. Courseulles il y a dix ans, on

était sur une biomasse de coquilles Saint-Jacques de 6 000 tonnes dans la Baie de Seine, gisement classé, 200 bateaux. A la date d'aujourd'hui, avec la bonne gestion qu'on peut faire dans ce gisement-là, on est arrivé à 60 000 tonnes. Il est normal que les pêcheurs, dont c'est devenu la principale source de revenus, et ils en vivent très bien, soient inquiets, aient des réticences. C'est tout à fait normal, c'est humain.

Pour l'AO4, on a fait des propositions : on a dit mettez les au nord de Cherbourg, ça ne va pas nous emmerder. Alors évidemment ça emmerde la marine nationale. Alors pourquoi, on ne saura jamais. Il paraît qu'il y a des sous-marins. Mais c'est grand le nord de Cherbourg on peut quand même trouver des arrangements. Les emplacements on peut les discuter, mais ils nous sont imposés dès le départ. Et les 500km² ce n'est pas le grand public qui a décidé, c'était cerné par les contraintes de l'État, du transport. Quand certains disent c'est écrit d'avance, oui c'est écrit d'avance parce qu'il y a des contraintes auxquelles on ne veut pas toucher.

Dominique PACORY, garant CNDP

Je n'ai aucune admiration pour les embases en béton. J'ai simplement dit qu'il était intéressant d'aller les voir pour ce que c'est, ce que ça représente.

Marion SIVY, animatrice

J'aurais aimé donner la possibilité que d'autres voix s'expriment si certains souhaitent aussi compléter ce qui vient d'être dit, apporter un mot de la fin à cette concertation, à cette dernière réunion. Je redonnerai la parole à la tribune pour conclure et évoquer la suite.

Cédric NOUVELOT, conseiller départemental du canton de Courseulles-sur-Mer

J'ai peu d'espoir sur les évolutions qui ressortiront de la concertation. Malheureusement, si je peux dire, même s'il y a des choses qui sont évoquées, qui sont importantes. Je pense simplement que vous avez un devoir d'information sur les études qui vont être menées, parce que je pense que la population sera intéressée d'avoir des restitutions régulièrement, savoir où ça en est. Pas simplement en nous disant, allez sur un des sites, vous trouverez l'information qui va bien parce que ça il n'y a rien de tel pour que personne n'y aille et que l'information ne soit pas donnée. Mais en venant vers nous, les collectivités, les élus locaux, je le dis parce que ça semble évident mais ce n'est pas si évident que ça même s'il y a eu beaucoup d'efforts de communication, d'invitation aux réunions, aux visites etc... Je peux le garantir, je le dis, il y a eu beaucoup de travail là-dessus. Mais néanmoins, la suite reste importante. Je reste inquiet sur ces objets.

Vous banalisez le fait qu'il y a eu des études, j'entends la sortie de la Tamise, vous montriez les parcs ostréicoles à la sortie de la Tamise, ce sera intéressant d'avoir des comparaisons parce que quand on traite d'un sujet, d'un lieu avec certains secteurs qui sont particuliers (pêche, ostréiculture) il est évident qu'on a des soucis. L'évolution, le mouvement sur les sédiments, peut-être un impact sur les bactéries, je ne sais pas je ne suis pas spécialiste, c'est aux scientifiques de nous donner les réponses. Ce sont ces réponses dont on a besoin pour nous rassurer, pour rassurer les populations. Notre rôle aussi, s'il y a un projet bon, s'il n'y a pas de problématique en termes d'études d'environnementales, comptez sur nous pour être les premiers relais de ces bonnes nouvelles. Comptez sur nous pour informer, pour communiquer. On aimerait bien avoir des garanties par rapport à tout ça donc je pense que ce qui est important c'est que vous puissiez prendre l'engagement de ces retours d'informations sur ces études qui sont menées.

J'entends sur le CREC, petite remarque : ce sont des études publiques financées par l'État. Quand vous dites « *je ne sais pas ce qu'étudie le CREC* », je pense qu'il y a une cohérence qui doit être faite au niveau de l'État, quand des études sont lancées, on doit avoir une bonne vision, une bonne compréhension de tout ce qui est étudié. C'est quand même qu'il y ait un peu de stratégie en matière d'étude. Ça m'inquiète que l'État ne sache pas ce qui est mené en matière d'études alors ça que a trait à ce qui va arriver sur

notre territoire.

Marion SIVY, animatrice

Merci monsieur. Et donc la parole à monsieur LEVALLOIS et ça peut aussi faire lien aux suites que vous vouliez donner à la concertation.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur l'information, aujourd'hui, c'est l'État qui mène ces études en mer. Il est prévu dans notre cahier des charges pour ces études, que tous les six mois on ait des rapports intermédiaires. Et je me tourne vers les garants qui ont signalé qu'il y aurait une concertation post débat public donc dans tous les cas on est obligé de voir le public. On vient voir les élus locaux, on a été présenté ce projet au conseil départemental du Calvados.

Le CREC, je ne sais pas sur quelle étude ils travaillent. Aujourd'hui ils travaillent aussi pour nous, en sous-traitance. Le laboratoire M2C travaille pour nous en sous-traitance sur ces études environnementales et donc ce sont les mêmes chercheurs. Il n'y a que quelques chercheurs, sur quelques domaines. Pour donner un ordre d'idée, sur les études de sédiments et ce qu'on appelle le « benthos » on était parti sur un échantillonnage de 15 lieux. Après concertation avec les acteurs, les scientifiques on est arrivé à 35. Le laboratoire prévu par nos sous-traitants a dit « *je ne fais plus* ». Le seul qui peut répondre c'est l'université, c'est M2C pour pouvoir traiter les 35 avec le même protocole car si on a deux laboratoires potentiellement on n'a pas les mêmes protocoles. Il n'y a pas de souci, c'est eux, donc il y a une cohérence globale, c'est juste que cette étude sur ce béton là je ne sais pas de quoi elle en retourne, est-ce que c'est MARINEFF avec l'ESITC qui met des objets pour faire des récifs artificiels, est-ce que sont les embases gravitaires en analysant une structure très importante au regard de simples échantillons en mer ? Je pense que le CREC, a plusieurs études en cours, ils ont, devant Luc-sur-Mer, mouillé des tables depuis huit ans puisque je me souviens avoir donné l'autorisation dans un ancien poste. Est-ce que c'est sur ces sujets : il y a des plaques en béton avec des objets métalliques dessus et ils analysent la colonisation ? Je ne sais pas de quelle étude vous parliez mais on est avec eux tous les jours, avec nos prestataires.

Sur les larves, les modifications, lors du colloque environnement on a Madame BENNIS de l'université de CAEN qui est venue expliquer toutes les études menées sur la dispersion de larves et de mouvements du flux de l'eau liés à une embase éolienne, quelle que soit sa forme et la dispersion de l'eau et du courant n'est pas la même et finalement les larves ne se dispersent pas de la même façon. Tout cela est étudié, et elle nous faisait voir qu'au bout de quelques mètres on retrouvait un flux normal du courant. Il n'y a pas rien.

Les arguments nouveaux, j'ai oublié de vous répondre tout à l'heure. L'argument paysage, éloignement, on a le même argument à 10 ou à 40km de façon systématique.

Arnaud FORGAR, DREAL

Sur ce sujet-là, c'est simplement dire que les arguments qui ont été exprimés lors du premier débat public ont donné naissance à la zone Centre Manche. Ce sont les arguments avancés lors du premier débat qui ont permis de donner la réponse de la zone Centre Manche par l'État. Pour les arguments qui sont réavancés, qui sont les mêmes, on est déjà dans la zone Centre Manche donc la prise en compte a déjà été faite lors de la définition de cette zone.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Pour conclure, parce qu'il est déjà l'heure, la suite de la concertation, jusqu'au 16 mai il est encore possible de déposer des avis, des cahiers d'acteur ou des questions. On y répondra au fil de l'eau et avant le rapport du bilan des garants qui est prévu au 16 juin. L'État a deux mois, pour répondre, même si ce

n'est pas écrit de la même façon, sur la prise en compte des arguments qui ont été évoqués pendant la concertation. À partir du mois d'août, on peut estimer que l'on sera en post-concertation. On aura notre première concertation sur le premier projet toujours active et je pense que le public ne fera pas la différence entre le premier et le second au titre de cette concertation. On peut penser que lorsque l'État présentera son rapport à la commission nationale du débat public on a de fortes chances d'avoir une concertation post-débat avec des garants.

Dominique PACORY, garant CNDP

Il y a eu une post-concertation qui a été décidée sur l'AO4. On devait rendre un bilan au mois de mars dernier. On a préféré attendre la fin de cette concertation pour pouvoir les jumeler toutes les deux. On peut vous dire, d'ores et déjà, que la ministre a demandé qu'un site internet soit mis en place et il a été mis en place. La ministre avait demandé qu'un directeur soit mis en place, une personne unique, elle a été mise en place, vous l'avez devant vous. La ministre avait demandé que des études soient lancées, certaines études ont été lancées. On va vous rendre compte de tout ça prochainement. La ministre avait demandé qu'il y ait un comité citoyen, on est en train d'y travailler avec Monsieur LEVALLOIS pour ajuster cette demande. Concernant ce débat public AO8, c'est la CNDP qui décidera s'il y a une post-concertation mais il y en aura certainement une mise en place et on essaiera de la mener de pair avec l'AO4 puisque les projets sont quand même assez jumelés, même si le lauréat n'est pas le même. On essaiera de travailler de concert pour vous rendre compte de ce qui a été dit durant cette post-concertation.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Juste pour une dernière diapo avec le calendrier. 2022, 2023 c'est l'étape dans laquelle on s'engage si le projet continue, il y aura un lancement de procédure d'appel ou de dialogue concurrentiel, le choix du lauréat, et puis les autorisations, l'étude d'impact ce sera en 2024-2026. Et une construction que l'on estime autour de 2031 pour la mise en service. Ce sont des projets sur du très long terme, à mettre en relation avec le volet trois du dernier rapport du GIEC « *on a trois ans pour agir* ». Donc un projet comme ça c'est quand même une dizaine d'années.

Marion SIVY, animatrice

Merci à tous, bonne soirée.

FIN DE LA REUNION



Pour en savoir +



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr

www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr